

de 17 livres. Je ne crois pas que ce canon ait été remplacé. Lorsque le ministre étudiera cette question, j'aimerais qu'il nous dise ce qu'on a commandé, si on a commandé quelque chose, pour remplacer ces canons antichar que nous n'avons plus. Nous avons envoyé en Europe une brigade d'infanterie; nous en avons envoyé une en Corée. Je crois comprendre que celle qui se trouve en Europe, est, en ce qui concerne la défense anti-tanks, équipée de chars d'assaut *Centurion* achetés en Grande-Bretagne. Peut-être a-t-on l'intention d'en généraliser l'emploi dans toute l'armée. S'il en est ainsi, nous devrions en être informés et savoir à peu près quand ces chars nous seront livrés.

L'année dernière, le ministre a dit beaucoup de choses au sujet de l'écran de radar, des avions d'interception et des canons de D.C.A. en tant que matériel de défense contre les bombardements. Je voudrais savoir où se trouvent ces canons de D.C.A. Certains des canons de D.C.A. dont nous disposons ont été également expédiés en Europe. Nous n'avons rien reçu pour les remplacer. De fait, si j'ai bien compris nous n'avons, en réalité, aucun canon de D.C.A., sauf deux ou trois batteries aménagées sur les côtes afin de protéger les installations navales. A part cela, nous ne possédons rien. Dans une ville comme Ottawa, il n'existe pas une seule batterie de D.C.A. pour offrir quelque protection. On peut constater le même état de choses dans tout le pays.

J'ai parlé très brièvement de la situation en ce qui concerne nos chars de combat. A mon sens, on devrait nous révéler assez en détail quelle est la situation à cet égard. Il y a un an, on était censé nous équiper de chars américains, des Patton surtout. On a reconnu, semble-t-il, que le *Centurion* anglais est un char supérieur à l'autre et ce sont des engins de ce type qu'on fournit à notre brigade postée en Europe. Les autorités en ont fait venir au pays un bon nombre,—vingt, je crois,—ainsi que le ministre l'a dit, pour servir à l'instruction. Si c'est le char que nous devons utiliser, il nous en faut plus que vingt. On aurait dû en commander. Nous devrions savoir si on en a commandé ou non.

**L'hon. M. Claxton:** J'ai dit que nous en avions commandé.

**M. Harkness:** On ne nous a pas dit combien avaient été commandés. Nous le saurons peut-être plus tard. Lorsque la question a été posée, on a répondu que le Canada n'avait pas l'intention de fabriquer ces chars. Pourquoi n'en fabriquerions-nous pas? Nous avons sûrement des usines qui pourraient s'adapter à la fabrication des chars. Si ces chars doivent

faire partie de nos armes régulières, pour ce qui est des blindés,—et je crois que le matériel blindé est important, comme tous le reconnaissent,—nous pourrions les fabriquer ici sous licence.

**M. Sinnott:** L'heure!

**M. Harkness:** Leur importation au pays à l'heure actuelle ou leur fabrication ultérieure sous licence pourraient nous aider à résoudre l'un de nos problèmes commerciaux les plus difficiles. Actuellement d'importants excédents de viande s'accumulent, que nous aurons des difficultés à vendre. Nous pourrions, au grand avantage des deux pays, échanger cet excédent de viande que nous allons avoir ainsi que bien d'autres produits naturels, contre des chars *Centurion* ou contre les droits de licence nous permettant de les fabriquer.

Je regrette d'avoir parlé plus longtemps que j'aurais dû.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement et avec intérêt le long exposé que le ministre a fait à la Chambre hier. J'avoue immédiatement que je ne me reconnais pas la compétence voulue pour me prononcer sur la puissance relative des diverses armes de notre armée, les genres de matériel et l'emploi des troupes. Cependant, j'estime posséder, à titre de membre de cette Chambre, la compétence voulue pour formuler quelques observations sur quelques aspects de ces crédits importants et, peut-être, offrir quelques propositions.

Alors que les crédits confiés à sa surveillance dépassent deux milliards, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) est, de tous les ministres, celui qui a la plus grande responsabilité vis-à-vis de la Chambre, non seulement en raison des vastes sommes dont il a la gestion, mais à cause de la façon particulière dont les crédits relatifs à la défense diffèrent des crédits afférents aux autres ministères. Il ne fait aucun doute qu'il est beaucoup plus difficile aux députés,—je n'en blâme pas le ministre,—de se prononcer sur les crédits relatifs à la défense que sur ceux, par exemple, des ministères des Travaux publics et des Affaires des anciens combattants. Les crédits des autres ministères portent sur des matières qu'ils connaissent mieux, des sujets sur lesquels l'homme moyen est mieux renseigné. Par conséquent, plus que pour tout autre ministère, il nous faut compter sur le ministre de la Défense nationale. Il nous appartient d'étudier très sérieusement la ligne de conduite générale suivie à l'égard de ces dépenses, car il ne faut pas